



# RAPPORT D'ACTIVITE 2020

## ACTIVE UNION DES PECHEURS DE LA RIVIERE D'AIN

### PREAMBULE :

L'année 2020 aura été marquée par une période de pêche réduite liée au premier confinement puis comme chaque année par un été peu propice à la recherche des salmonidés. La gestion estivale des débits aura cette année permis de passer l'été sans mortalité.

Les ombres, bien présents ont à nouveau colonisé une bonne partie du linéaire de la basse rivière d'Ain.

### Rapport financier :

L'AUPRA a vu ses effectifs diminuer en 2020 puisque 768 cartes d'adhérents (adultes, femmes et jeunes) ont été vendues contre 823 l'an passé. Les marnages, les canoës, la sur fréquentation estivale, une pêche de l'ombre réduite à quelques semaines coincées entre l'ouverture et les premières chaleurs, la diminution de la population de truites et bien sûr cette année le premier confinement qui a stoppé net la pêche dès le lundi suivant l'ouverture, ont sans doute contribué à cette baisse, malgré tout modérée.

Malgré cela, l'AUPRA reste toujours une des premières AAPPMA du département. Plus que jamais pour vendre des permis de pêche dans le Domaine Public, l'AUPRA doit continuer à fournir outre une gestion ambitieuse et reconnue, un important effort de communication auprès des pêcheurs et des détaillants en cartes de pêche qu'il convient de remercier pour leur aide.

Les dépenses 2020 se montent à 24 149 € dont 4040 € de « taxes CPMA et fédérales » et 9 911 € de location des baux de pêche (paiement des baux 2020 et 2021).

Les recettes (vente des cartes, reversement réciprocité et ristourne sur PV) se montent à 18 559 €

L'AUPRA possédait au 31 décembre 2020 une trésorerie de 68636 € environ.

### Rapport moral :

#### Hydrologie, gestion des débits et population piscicole:

Durant l'hiver les débits ont varié essentiellement au gré des éclusées. C'est d'ailleurs à l'occasion d'une éclusée le 16 février que des truitelles émergées très tôt cette année ont été retrouvées piégées. C'est ce genre d'épisode qui hélas vient compromettre la reproduction naturelle. Les démarches de signalement hélas habituelles ont été réalisées, mais il va sans dire que ce type de préjudices répétés a des conséquences à long terme sur la population de truites Fario.

Pendant le confinement la pluviométrie a été extrêmement faible, et ce n'est que la semaine du déconfinement début mai que la rivière a retrouvé un peu d'eau.

Durant l'été, les mortalités piscicoles ont pu être évitées grâce à plusieurs lâchers d'eau à 42 et 100 m<sup>3</sup>/s obtenus durant la cellule d'alerte indispensable lors d'un été comme celui de 2020 marqué par une sécheresse exceptionnelle et des épisodes caniculaires répétés. Remercions ici tous ceux qui ont œuvré cet été pour sauver les salmonidés.

Cet été a vu la BRA soumise à une fréquentation épouvantable avec son cortège d'infractions inexcusables (appelées pudiquement incivilités). En réaction, les communes ont pris des mesures diverses comme la pose de roches pour limiter les stationnements abusifs, la pose de nombreuses poubelles pour limiter les dépôts d'ordures de plus en plus nombreux. De nombreux projets de barrières sont à l'étude pour limiter la circulation anarchique de véhicules motorisés. Des campagnes de surveillance ont eu lieu (Gendarmerie et Office Français pour la Biodiversité). Plusieurs verbalisations (135 € et 4 points en moins) ont eu lieu pour non-respect d'interdiction de circulation (y compris celle « sauf riverains » comme sous Neuville/Ain). A ce sujet, l'AUPRA invite les pêcheurs à respecter scrupuleusement ces interdictions (comme à Buchin par exemple) contrairement aux habitudes prises depuis de nombreuses années. L'AUPRA tente toutefois, avec les divers services concernés, de trouver des compromis afin de ne pas pénaliser les usagers respectueux de la BRA.

Après le délestage de Vouglans les débits sont redescendus au plus bas, et ce n'est que début décembre que la rivière d'Ain a connu un nouveau des débits importants, ne favorisant sans doute pas la fraie des truites, qui n'a du coup pas pu être observée. Les trois crues successives de fin janvier avec un débit maximum de 1200 m<sup>3</sup>/s à Pont-de-Chazey ont sans doute anéanti la fraie des truites. Seules les observations de ce printemps pourront nous renseigner sur la présence de truitelles.

## Gestion des débits :

a°) Avis du Conseil Scientifique du comité de Bassin Rhône Méditerranée remis au Préfet coordinateur de Bassin: suite à sa rencontre avec les 3 AAPPMA de la BRA, la Fédération et le SR3A concernant l'impact des éclusées sur la BRA, ce Conseil Scientifique a rendu son avis. Entre autres, ce Conseil Scientifique recommande de ne pas négliger les études précédentes sur la BRA et ailleurs dans ce domaine, de mettre en place un suivi concerté, de tendre vers un partage des informations entre les protagonistes incluant les savoirs experts locaux et de parvenir à une base de gestion hydraulique concertée qui tiennent compte des phases les plus sensibles identifiées (passage à 28 m<sup>3</sup>/s notamment).

Même si des remarques sont actuellement formulées sur cet avis du Comité Scientifique, les représentants des pêcheurs défenseurs de la BRA ont l'impression d'avoir été entendus et attendent une prise en compte de l'avis du Conseil Scientifique par EDF. Ils attendent notamment que les investigations du cabinet ECOTEC mandaté par EDF ne soient pas la seule base de discussion.

Les observations faites par les agents de l'ONEMA (maintenant OFB) et nos observations ne peuvent plus être ignorées dans ce débat.

b°) Procédure judiciaire AAPPMA et Fédération / EDF : dans le cadre de la procédure contre les mortalités piscicoles issues des éclusées sur la BRA, une réunion a eu lieu le 12 janvier au barrage d'Allement rassemblant les représentants EDF, la Fédération et les 3 AAPPMA ainsi que 2 experts judiciaires désignés par le Juge en charge du dossier. Notre avocat vient de finaliser son dossier destiné aux 2 experts après de nombreux échanges avec les 3 AAPPMA de la BRA et la Fédération qui oeuvrent de concert sur ce dossier très important. Un grand merci à Jean-luc Estublier qui coordonne les différents avis et qui représente l'ensemble des AAPPMA lors des réunions COTECH, COPIL et Cellule d'alerte. Enfin, les divers PV dressés sur la BRA débouchent sur une réelle procédure après de trop nombreux classements sans suite durant les dernières années.

c°) Situation 2021 en terme de gestion hydroélectrique pendant la phase reproduction / émergence des salmonidés : reconduction par EDF des mesures 2020 : débit plancher de 28 m<sup>3</sup>/s du 2 décembre 2020 jusqu'à fin de l'émergence de l'ombre et gradients de baisse lissés du 15 mars à mi-juin:

de 120 à 80 m<sup>3</sup>/s : gradient de 15 m<sup>3</sup>/s

de 80 à 65 m<sup>3</sup>/s : gradient de 10 m<sup>3</sup>/s

de 65 à 35 m<sup>3</sup>/s : gradient de 6 m<sup>3</sup>/s

de 35 à 12 m<sup>3</sup>/s : gradient de 4 m<sup>3</sup>/s

d°) Projets EDF sur l'Ain : fin 2020, EDF a présenté 2 projets, un en réunion de la Commission Locale de l'Eau concernant une recharge artificielle de la nappe de l'Ain et un autre lors de la réunion du COTECH du 16 décembre concernant une modification de l'aménagement de Saut Mortier (aval de Vouglans). Ce 2ème projet semble intéressant afin de réduire les éclusées sur la BRA et d'augmenter la possibilité d'un bon remplissage du barrage de Vouglans en début d'été. Les représentants des pêcheurs souhaitent en savoir plus et attendent une suite à ces projets qu'EDF inscrit dans le cadre du développement des énergies durables.

## Bilan et limitation des captures :

Pour la pêche des truites, le jour de l'ouverture avec des forts débits et une eau très froide, il s'est capturé très peu de poissons. Au déconfinement, les pêcheurs ont été nombreux à fréquenter la rivière mais les conditions sont rapidement devenues très compliquées au fur et à mesure de la diminution des débits.

Du côté des ombres, les pêcheurs assidus ont pu réaliser des pêches correctes, souvent contrariées par le vent omniprésent.

Nos 3 parcours no-kill de ont encore accueilli de nombreux pêcheurs qui ont pu apprécier le peuplement de ces secteurs. Quand les conditions de niveau et de température sont bonnes, la basse rivière d'Ain reste très fréquentée par des pêcheurs venus parfois de très loin, toujours attirés par les poissons exceptionnels que la rivière abrite encore même si la population de truite a fortement diminué ces dernières années, notamment par maladie en début 2018 et aussi à cause de l'impact des éclusées.

## Réglementation :

L'AUPRA a demandé pour 2021 la mise en no-kill de la totalité de ses lots avec la réglementation éprouvée pendant 14 ans sur nos 3 parcours no-kill, à savoir l'interdiction des appâts naturels **en vue de la capture des espèces truites et ombres**.

Cette demande n'a pas été acceptée alors qu'elle permet tout à la fois de protéger les salmonidés et d'éliminer plus aisément les silures qui contaminent la BRA par suite d'introduction aussi stupides qu'illégales et par suite de débordements des plans d'eau voisins lors des crues du type de celle de 2018 (1450 m<sup>3</sup>/s).

La réglementation 2020 sera donc maintenue avec la limitation des captures sur nos lots à 1 truite fario et 1 ombre au maximum par jour et par pêcheur et les 3 parcours no-kill avec hameçon simple sans ardillon et interdiction des appâts naturels.

### Actions:

Comme chaque année, un grand coup de chapeau doit être tiré à nos gardes particuliers, Bernard MARGUET, Adrien CLEMANDOT, Alain TRAUCHESSEC et Sébastien DERRUAZ qui se chargent de la régulation des cormorans.

Durant l'hiver dernier, ils ont éliminés 90 cormorans de la Basse Rivière d'Ain.

Hélas, de nouvelles dispositions réglementaires limitent maintenant le quota de régulation à 90 cormorans par saison pour l'AUPRA. En effet, une distinction est dorénavant faite entre les cormorans régulés sur les exploitations piscicoles et ceux régulés sur les eaux libres. A croire qu'il y aurait des cormorans estampillés « pisciculture de la Dombes » et d'autres « eaux libres » sans communication d'un domaine à l'autre !

Dans cette lutte contre les cormorans, l'AUPRA tient à remercier à tous nos précieux informateurs, le garde de l'OFB du secteur, Jean-Christophe LAPORTE pour son aide ainsi que les sociétés et la Fédération de Chasse pour leur compréhension.

En 2020: les bénévoles de l'AUPRA, membres du conseil d'administration, gardes, membres actifs ont ainsi consacré:

- tir des cormorans 150 j
- surveillance de la rivière et des parcours no-kill 150 j
- nettoyage et pose de panneaux 20 j (merci aux bénévoles qui ont consacré de nombreuses journées)
- participation de l'AUPRA à des réunions SR3A, Fédération, cellule d'alerte, comité de gestion des débits, etc. 40j
- secrétariat, site internet et trésorerie 30 j
- plus de nombreuses heures au téléphone ou devant l'ordinateur voire les 2 à la fois...

Soit un total de près de 500 jours au service de la basse rivière d'Ain et de ses pêcheurs !

Merci à tous.

### Harles bièvres :

Depuis quelques années nous assistons à une colonisation de la BRA par cette espèce très prolifique, certaines nichées dépassent les 10 canetons, qui consomment des poissons et semblent apprécier les ombres au point de s'attaquer aux plus gros sujets qu'ils ne peuvent avaler et blessent avec leur bec muni de dentelure.

Ce canard piscivore étant une espèce protégée, nous avons sollicité à deux reprises une autorisation de capture et de déplacement de ces oiseaux comme cela se pratique en Suisse, mais pas encore en France et nous n'avons eu aucune réponse officielle.

Cette demande a été encore renouvelée auprès de la Fédération, à l'occasion des vœux formulés préalablement à l'assemblée générale. Pour la première fois cette année, la Fédération s'est également emparée de ce sujet. Espérons que cela permette une avancée plus rapide de ce dossier.

### Lutte contre le braconnage :

Plusieurs individus ont été pris en flagrant délit par nos gardes bénévoles en 2020. L'AUPRA et la Fédération départementale se portent partie civile à chaque fois qu'un PV est établi afin d'éviter des classements sans suite.

Remercions ici chaleureusement nos gardes et plus particulièrement Ameer BENGUENNA qui a effectué de très nombreuses tournées cet été, période à haut risque pour la BRA compte tenu d'une fréquentation massive pas toujours respectueuse de l'environnement.

L'OFB mais aussi les gendarmeries du secteur, lors d'interventions parfois tendues ont été cette année encore d'un grand recours. Remercions ici ces 2 organismes sans lesquelles nous ne pourrions pas intervenir face à des braconniers déterminés et dangereux.

### Travaux sur la rivière :

Dans le contexte particulier de l'année 2020, peu de travaux et actions ont pu être réalisés.

### Alevinage:

La convention signée entre les AAPPMA de l'Albarine, de PLA et l'AUPRA qui officialise le partage des poissons récupérés lors des pêches de sauvetage de la Basse Albarine a permis à l'AUPRA de récupérer depuis 2001 plus de 400 000 ombrets et truitelles déversés ensuite dans les zones les plus froides de la rivière (résurgences et arrivées d'affluents).

Depuis 2019, la Fédération de Pêche de l'Ain a mis fin à ces pêches sous le prétexte d'un arrêté stipulant que les poissons issus de pêche de sauvetage ne devaient pas quitter leur rivière d'origine pour des raisons sanitaires!

Cette application toute nouvelle d'un arrêté ancien est intervenue le lendemain de la décision du tribunal administratif de Lyon donnant raison à l'AUPRA au sujet de la réglementation des parcours no-kill !

Devant cette troublante coïncidence, l'AUPRA a demandé à la fédération de lui communiquer le texte de l'arrêté interdisant sous conditions ses déplacements d'une rivière à l'autre. Le Conseil d'Administration de la Fédération a refusé de nous transmettre ce document.

Nous sommes très étonnés de cette décision étant donné que ces pêches de sauvetage sont pratiquées depuis fort longtemps et n'ont généré aucun problème sanitaire particulier. L'AUPRA a rappelé que l'Albarine se jette dans la BRA et qu'outre les échanges naturels de poissons (et d'eau !!!) entre ces 2 rivières, les modes de transmission d'éventuelles maladie sont nombreux (chaussures des pêcheurs, oiseaux et autres animaux...).

Un courrier a été adressé à la fédération en 2020 et est à nouveau resté sans réponse.

Cette décision empêche que des milliers de truitelles et d'ombrets puissent être sauvés et répartis sur l'Albarine et sur l'Ain. Les pêcheurs comprennent mal qu'on laisse mourir des salmonidés sauvages de l'Albarine alors que des alevinages en poissons de pisciculture continuent un peu partout.

Nous demanderons en 2021 à être entendus par la Fédération afin d'apaiser ce différend d'un autre âge et afin de sauver des dizaines de milliers de salmonidés tout en en faisant profiter une rivière soumise aux aléas des barrages et micro centrales.

### Communication

Le dispositif d'alerte par SMS géré par Pierrick Chevillotte, garde particulier de l'AUPRA, continue de bien fonctionner et l'AUPRA invite les pêcheurs disponibles et volontaires à se faire connaître pour être ajoutés à ce réseau. L'AUPRA remercie vivement tous les bénévoles répondants à ces appels.

Le site Internet [www.basservieredain.fr](http://www.basservieredain.fr) mis en ligne début décembre 2018 connaît toujours une bonne fréquentation.

La page Facebook reste bien évidemment active et constitue un moyen complémentaire d'information.

Les actions, réunions de notre association sont annoncées sur ces deux médias.

Le Conseil d'Administration de l'AUPRA vous souhaite une excellente saison halieutique 2021 et vous remercie de votre soutien.

Le Conseil d'Administration